

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DF-DRH 102** Emplois, créations, suppressions et transformations dans les services municipaux au titre de 2013.

**Mme Maïté ERRECART, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire central du 4 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose la création et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Sur le rapport, présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint administratif d'administrations parisiennes* <sup>1</sup>	-179	1er janvier
Administrateur <sup>2</sup>	-1	1er janvier
Attaché d'administrations parisiennes <sup>3</sup>	-12	1er janvier
Chargé de mission agent d'exécution	-10	1er janvier
Chargé de mission cadre moyen	-2	1er janvier
Chargé de mission cadre supérieur <sup>4</sup>	-17	1er janvier
Délégué à l'art moderne <sup>5</sup>	-1	1er janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes <sup>6</sup>	-18	1er janvier

\* dont -2 pour le budget annexe de l'assainissement

Article 2 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent technique contractuel catégorie 2 <sup>7</sup>	-3	1er janvier
Agent technique contractuel de catégorie 3 <sup>8</sup>	-7	1er janvier
Agent technique contractuel de catégorie 4A 4 B <sup>9</sup>	-6	1er janvier
Architecte voyer	-1	1er janvier
Dessinateur**	-36	1er janvier
Ingénieur des services techniques	-1	1er janvier
Ingénieur des travaux** <sup>10</sup>	-1	1er janvier
Ingénieur hydrologue et hygiéniste	+5	1er janvier
Technicien des services opérationnels	+106	1er janvier
Technicien supérieur** <sup>11</sup>	+67	1er janvier

\*\* soit -6 pour le budget annexe de l'assainissement

Article 3 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels ouvriers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint technique de la Commune*** <sup>12</sup>	-93	1er janvier
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement	-9	1er janvier
Chef d'équipe du nettoyage	-85	1er janvier
Chef d'exploitation	+18	1er janvier
Chef égoutier	-12	1er janvier
Chef fossoyeur***	-1	1er janvier
Conducteur d'automobile et de transport en commun***	-10	1er janvier
Eboueur	-1	1er janvier
Fossoyeur	-1	1er janvier
Personnel de maîtrise <sup>13</sup>	-37	1er janvier

\*\*\* soit -11 pour le budget annexe des TAM -1 sur budget du fossoyage

Article 4 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur sportif et d'animation de la commune de Paris modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint d'animation et d'action sportive	-160	1er janvier
Directeur de centre de loisirs et relais périscolaire	+134	1er janvier
Educateur des activités physiques et sportives	+11	1er janvier

Article 5 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint administratif des bibliothèques	-4	1er janvier
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage <sup>14</sup>	-448	1er janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la commune de Paris	+8	1er janvier
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées <sup>15</sup>	-56	1er janvier
Bibliothécaire <sup>16</sup>	-1	1er janvier
Chargé d'études documentaires <sup>17</sup>	-45	1er janvier
Conservateur du patrimoine	-45	1er janvier
Conservateur général des bibliothèques	+1	1er janvier
Conservateur général du patrimoine <sup>18</sup>	-8	1er janvier
Intervenant culturel contractuel <sup>19</sup>	-45	1er janvier
Professeur contractuel à temps non complet des cours municipaux d'adultes	-1	1er janvier
Professeur de la Ville de Paris	-12	1er janvier

Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Agent de ménage vacataire <sup>20</sup>	-1 095	1er janvier
Heures d'enseignement	+6 400	1er janvier
Heures d'enseignement et de surveillance	+1 800	1 <sup>er</sup> janvier
Travailleur intellectuel vacataire <sup>21</sup>	-9 455	1er janvier

Article 6 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent spécialisé des écoles maternelles	+5	1er janvier
Agent technique de la petite enfance	+2	1er janvier
Agent technique de la petite enfance	+25,5	1er septembre
Agent technique de la petite enfance contractuel à temps non complet	-1	1er janvier
Agent technique des écoles	-7	1er janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins	+88	1er septembre

Auxiliaire de puériculture et de soins	-1	1er janvier
Educateur de jeunes enfants	+2	1er janvier
Educateur de jeunes enfants	+15	1er septembre
Elève éducateur de jeunes enfants	+5	1er janvier
Elève infirmier	+5	1er janvier
Infirmier des administrations parisiennes	+6,5	1er janvier
Médecin du service médical contractuel	+1	1er janvier
Puéricultrice	+1	1er janvier
Puéricultrice	+1	1er septembre
Puéricultrice cadre de santé	+6,5	1er janvier
Technicien de laboratoire cadre de santé	-6	1er janvier

Article 7 : Au titre de l'année 2013, les effectifs des personnels du secteur service et divers de la commune de Paris modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Agent d'accueil et de surveillance	-18	1er janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-5	1er janvier
Agent de ménage contractuel	-35	1er janvier
Chef de service intérieur et chargé de coordination	+18	1er janvier
Inspecteur du service de sécurité	-12	1er janvier
Technicien de la tranquillité publique et de la surveillance de la commune de Paris	+6	1er janvier

Vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Heures de vacances de ménage	-1 820	1er janvier

Article 8: Les mesures prises aux articles 1 à 7 de la présente délibération représentent une dépense de 800.000 euros sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2013.

<sup>1</sup> Dont 108 postes transférés à la création de l'Etablissement Public des Musées (EPM)

<sup>2</sup> Dont 1 poste transféré à l'EPM

<sup>3</sup> Dont 14 postes transférés à l'EPM

<sup>4</sup> Dont 15 postes transférés à l'EPM

<sup>5</sup> Dont 1 poste transféré à l'EPM

<sup>6</sup> Dont 19 postes transférés à l'EPM

<sup>7</sup> Dont 1 poste transféré à l'EPM

<sup>8</sup> Dont 7 postes transférés à l'EPM

<sup>9</sup> Dont 6 postes transférés à l'EPM

<sup>10</sup> Dont 2 postes transférés à l'EPM

<sup>11</sup> Dont 7 postes transférés à l'EPM

<sup>12</sup> Dont 70 postes transférés à l'EPM

<sup>13</sup> Dont 3 postes transférés à l'EPM

<sup>14</sup> Dont 437 postes transférés à l'EPM

<sup>15</sup> Dont 55 postes transférés à l'EPM

<sup>16</sup> Dont 2 postes transférés à l'EPM

<sup>17</sup> Dont 44 postes transférés à l'EPM

<sup>18</sup> Dont 8 postes transférés à l'EPM

<sup>19</sup> Dont 45 postes transférés à l'EPM

<sup>20</sup> Heures transférées à l'EPM

<sup>21</sup> Heures transférées à l'EPM